

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6073

commission principale : environnement, propreté, eau et assainissement

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

objet : **Lavage des trottoirs - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les marchés relatifs au lavage des trottoirs sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon arrivent à expiration le 31 décembre 2000. Il est donc nécessaire de les renouveler.

Aussi est-il soumis un dossier de consultation des entrepreneurs concernant cette prestation. Celle-ci comprend :

- la mise à disposition avec conducteurs de laveuses à haute pression spécialisées pour ce lavage,
- la fourniture d'un additif désodorisant conforme à la norme AFNOR agréée par le ministère de l'agriculture.

Un appel d'offres ouvert composé de quatre lots ci-après définis serait lancé en vue de l'établissement de quatre marchés à bons de commande, en application des articles 273, 295 à 298, 378 et suivants du code des marchés publics :

- lot n° 1 : Lyon 1er, 2°, 4°, 5° et 9° arrondissements avec un montant minimum annuel de 6 980 000 F HT et un montant maximum annuel de 10 470 000 F HT,

- lot n° 2 : Lyon 3°, 6°, 7° et 8° arrondissements avec un montant minimum annuel de 6 230 000 F HT et un montant maximum annuel de 9 350 000 F HT,

- lot n° 3 : les communes de Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Bron, Corbas, Feyzin, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize et Vénissieux avec un montant minimum annuel de 4 290 000 F HT et un montant maximum annuel de 6 440 000 F HT,

- lot n° 4 : les communes d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune et Vernaison avec un montant minimum annuel de 2 500 000 FHT et un montant maximum annuel de 3 740 000 F HT.

Ces marchés auraient une durée ferme de leur date de notification au 31 décembre 2001 et seraient éventuellement reconductibles deux fois une année.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable à leur passation le 4 décembre 2000 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 273, 295 à 298, 378 et suivants du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte ledit dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Décide que :

a) - les marchés seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 273, 295 à 298, 378 et suivants du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter et à signer les offres retenues pour valoir actes d'engagement,

b) - accomplir et à signer tous les actes y afférents.

4° - La dépense prévisionnelle correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon - direction de la propreté - exercices 2001 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 611 211 - fonction 813 - ligne de gestion 011 225.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,